

Conseil V n t e des

CONSEIL DES VENTES
VOLONTAIRES DE MEUBLES
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES VENTES AUX ENCHÈRES
VOLONTAIRES

INSCRIPTION À L'EXAMEN DES CLERCS

Pour l'inscription à cet examen, le retrait du dossier peut se faire sur simple demande auprès du secrétariat du Conseil des ventes volontaires ou en téléchargeant ci-dessous.

Les dossiers complets doivent être retournés au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

La publicité pour l'examen des clercs et des dirigeants de sociétés paraît dans la presse et sur le site du Conseil des ventes 2 mois avant la date de l'épreuve.

Télécharger la fiche d'inscription à retourner au Conseil des Ventes Volontaires signée ici :